

Utilisez cette feuille de travail afin d'accompagner l'activité 10, *La Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada*, située à la page 9 du guide pédagogique **Les femmes dans l'histoire canadienne** de Historica Canada.

En paires ou en petits groupes, choisissez l'une des recommandations de la liste ci-dessous. Effectuez de la recherche, en commençant par votre manuel scolaire, et utilisez d'autres sources lorsque nécessaire. Après avoir fait de la lecture à propos du sujet choisi, déterminez comment la question a été abordée avant et après le rapport, ainsi qu'aujourd'hui.

Vous pouvez lire la liste complète de recommandations en ligne au http://publications.gc.ca/collections/collection_2014/priv/CP32-96-1970-3-fra.pdf, en commençant à la page 445 du rapport.

-
- 36.** La Commission recommande que [...] la Commission de la Fonction publique et les ministères fédéraux (a) prennent des mesures spéciales pour augmenter le nombre de femmes nommées a des postes qui ne sont pas traditionnellement réservés aux femmes..
- 60.** La Commission recommande que le gouvernement fédéral (a) adresse une déclaration concernant sa politique a cet égard à tous les ministères du gouvernement fédéral, aux directeurs des sociétés et agences de la Couronne, et aux présidents du Sénat et de la Chambre des communes, déclaration qui exprime clairement son intention de (i) assurer l'égalité des chances aux femmes et un meilleur emploi du personnel féminin [...]
- 77.** La Commission recommande que les provinces et territoires (a) modifient leurs principes et leurs façons de faire et s'assurent que les programmes scolaires donnent aux filles autant de possibilités qu'aux garçons de participer aux activités sportives et (b) s'attachent à motiver les filles et à les encourager à participer aux activités sportives et à l'athlétisme.
- 106.** La Commission recommande que la *Loi sur les Indiens* soit modifiée de façon à ce qu'une femme indienne qui épouse un homme qui n'est pas indien puisse (a) garder son statut d'Indienne et (b) conférer le statut d'Indien à ses enfants.
- 115.** La Commission recommande que le tarif des garderies soit fixé selon une échelle mobile, d'après le revenu des parents.
- 121.** La Commission recommande que les renseignements sur la contraception soient mis à la portée de tous.
- 138.** La Commission recommande que deux femmes compétentes de chaque province soient nommées an Sénat à mesure que les sièges deviennent vacants, et que l'on continue à nommer des femmes jusqu'à ce que la répartition des membres soit plus équitable.

